



Bulletin sur les feux de forêt n° 5

4 juin 2019

## L'interdiction de faire des feux est levée pour tout le Yukon

Les précipitations soutenues et les prévisions météorologiques favorables ont permis au gouvernement du Yukon de lever l'interdiction de faire des feux imposée la semaine dernière dans les zones de gestion des feux de forêt de Whitehorse, Teslin, Haines Junction, Ross River, et Watson Lake. Il n'y a donc plus d'interdiction en vigueur au Yukon.

« La semaine dernière, l'interdiction de faire des feux avait été imposée pour réduire le risque d'incendies d'origine humaine pendant une période de chaleur et de sécheresse extrêmes, ainsi que de besoins opérationnels élevés », a déclaré le directeur de la Section de la gestion des feux de forêt, Damien Burns alors que ses équipes de pompiers forestiers s'activent à éteindre ou à surveiller huit feux de forêt actifs au territoire. « Nous remercions les citoyens d'avoir respecté l'interdiction alors que nous faisions en sorte d'assurer la sécurité de nos collectivités en ce début précoce de la saison des feux. »

Malgré la levée de l'interdiction de faire des feux, la population doit se rappeler que l'obtention d'un permis de brûlage est obligatoire du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre pour toutes les régions du Yukon. Consultez les autorités locales pour savoir si d'autres restrictions s'appliquent. Tous les permis sont automatiquement suspendus lorsque l'indice de risque d'incendie est modéré, élevé ou extrême.

« Lorsque l'on fait un feu, la sécurité est de notre responsabilité », a ajouté l'agent d'information sur les feux, Mike Fancie. « Les pratiques intelligentes sont les meilleurs moyens de réduire le risque d'incendie de forêt près de chez nous. »

Pour des informations à jour sur les feux de forêt et pour connaître les indices de risques d'incendie au Yukon, visitez le www.yukon.ca/fr/situations-durgence-et-securite

## Renseignements

Mike Fancie Agent d'information sur les feux Section de la gestion des feux de forêt 867-332-1928 Mike.Fancie@gov.yk.ca

SIGNALEZ LES FEUX DE FORÊT AU 1-888-798-3473